**ASSOCIATION SPORTIVE 2019/2020**

**NOM :** ............................................................................. P**RENOM :**...........................................................................

**DATE DE NAISSANCE :** ............................................... **CLASSE :** …………

**ADRESSE :** ....................................................................................................................................................................

**TELEPHONE (obligatoire) : Domicile**……………………… **Portable 1** ................................ **Portable 2**..........................

**E-MAIL (obligatoire) :**……………………………………………………………………………………

# **AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné (1) : ............................................................................................................................................................

Autorise l’élève (2) : ............................................................................................ Né(e) le : ...............................

à faire partie de l’Association Sportive du collège Saint-Simon de Pontchartrain pour l'année scolaire 2019/2020 dans l'activité:

**Football Handball Badminton Activités gymniques** (**entourer le choix de l'élève**)

**Souhaite prendre** (Cocher l’option choisie SVP) 🞏 l’option sans Tshirt à 40 euros

 Ou 🞏 l’option avec T Shirt à 50 euros. **Taille :…………….**

 **Donne** Au professeur responsable, l’autorisation de prendre toute décision qu’il jugerait utile devant une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale (3)

**Accepte** Que les photos prises lors de compétitions et entraînements et sur lesquelles mon enfant/pupille est susceptible de figurer soient publiées sur le site du collège (sachant également qu'à tout moment, je peux exercer mon droit de retrait), (3)

**Certifie** Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Sportive disponible sur le site du collège.

Fait à : ................................................................le : .............................................................

( 1) Père, Mère, Tuteur **SIGNATURE :**

 (2) Nom et Prénom de l’élève

(3) à rayer en cas de refus d’autorisation.

##

## Rappels importants: L’inscription à l’Association Sportive sera prise en compte si cette feuille est accompagnée d’un chèque de cotisation de 40 ou 50 euros (correspondant à l’option avec ou sans T-Shirt) à l’ordre de : « Association Sportive du Collège Saint-Simon»

##  Le T-shirt où figurera le nouveau logo de l’association sportive sera donné à l’élève en Septembre-Octobre s’il prend l’option à 50 €.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  **Activités proposées** | **Horaires \*** | **Lieux** |
| **Football**  | Mercredi 13 h 00 - 15 h 00  | Stade synthétique de la Bonde |
| **Badminton** | Mercredi 13 h 00 - 15 h 00  | Gymnase de la Bonde |
| **Activités Gymniques** | Mercredi 13 h 00 - 15 h 00  | Salle d'agrès/Dojo du gymnase Phélipeaux |
| **Handball**  | Mercredi 13 h 00 - 15 h 00  | Gymnase Phélipeaux |

(\* Les créneaux d’entraînement sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction du nombre d’inscrits, s’étalant jusqu’à 16h au maximum)

Nous rappelons également à tous les parents que les élèves licenciés ont une **obligation d’assiduité** aux séances d’entraînements et aux compétitions et que **toute absence doit être impérativement et rapidement justifiée** auprès du professeur d’EPS responsable.

 De plus, vous pouvez retrouver toutes les informations utiles concernant les dates, horaires de convocations, articles et diverses manifestations organisées par l’Association Sportive du collège Saint-Simon en vous connectant régulièrement à l’adresse suivante: [**http://www.clg-st-simon-jouars.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique7**](http://www.clg-st-simon-jouars.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique7) .

Merci de votre collaboration et de votre vigilance. Les professeurs d’EPS du collège Saint-Simon.

 ***IMPORTANT : REGLEMENT INTERIEUR DE L’ASSOCIATION SPORTIVE A SIGNER AU VERSO***

***Association Sportive Collège Saint-Simon***

 *5, place de la Cimballe*

 78760 - Jouars-Pontchartrain

 *🕿 01.34.91.05.15*

**REGLEMENT INTERIEUR DE**

**L’ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT-SIMON**

 Ce règlement a pour objectif de rendre compte à l’élève de ses devoirs quand il s’est engagé à vivre une saison d’entraînements et de compétitions à l'Association Sportive du collège Saint-Simon.

***Article 1-* ASSIDUITE AUX ENTAINEMENTS ET AUX COMPETITIONS**

 La présence des élèves sera contrôlée et les absences répétées sanctionnées. Un calendrier des compétitions est disponible pour préparer la saison sportive, il sera remis à l’élève et ce dernier aura pour obligation de prévenir le responsable de l'activité en cas d'absence exceptionnelle prévue.

 L’élève se doit d'assister à tous les entraînements et à toutes les compétitions. Un contrat moral est ainsi établi entre le licencié et le collège Saint-Simon et il est donc indispensable de respecter les engagements pris au sein de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour représenter l'établissement et ceci, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

***Article 2 -* ATTITUDE A L’ENTRAINEMENT**

 L’entraînement se fait en tenue de sport avec l'équipement adéquat imposé par la discipline choisie. Chaque participant a aussi pour objectif de chercher à s’améliorer. L’entraide sera valorisée et l’enseignant se fera aider par des élèves volontaires, motivés et/ou expérimentés.

Chaque élève doit être ponctuel, **prévenir en cas d’absence prévue** et la justifier le plus vite possible en cas d'absence de dernière minute en appelant l'établissement ou en communiquant l'information au responsable.

***Article 3 -* ATTITUDE EN COMPETITION**

 En compétition, l’élève représente son établissement et les enseignants d’EPS qui l’entraînent. Pour cela, il se doit de bien se comporter tant sur le terrain de sport que sur les trajets en car. En cas de manquement à cette règle, le joueur sera averti, le président de l'Association Sportive et les responsables légaux de l'élève licencié prévenus. Le bureau de l'association sportive peut alors prononcer une sanction: avertissement, exclusion temporaire de l'entraînement, de l'association sur un temps limité voire exclusion définitive en cas de faute grave.

 L'UNSS, organisme national qui régit les compétitions de l'Association Sportive peut également demander une exclusion de l'élève (cf statuts de l'Association Sportive).

 Lors des compétitions, toutes les informations utiles (horaires, lieux de rencontres, transports...) seront affichées sur le panneau de l'Association Sportive et/ou sur le site internet du collège (http://www.clg-st-simon-jouars.ac-versailles.fr). Elles sont susceptibles d'être modifiées en fonctions de différents paramètres (météo, changement de date, terrain impraticable...), c'est pourquoi chaque élève a le devoir de se tenir informé régulièrement et de communiquer l'information à ses responsables (horaires, lieu de retour...).

 Notre association sportive a dans ses objectifs de prendre du plaisir à pratiquer des activités sportives et d’obtenir de bons résultats dans les championnats, mais pas à n’importe quel prix : un élève qui tricherait pour gagner fera l'objet d'une sanction disciplinaire.

***Article 4 -* RESPECT DU MATERIEL**

 Le matériel sportif est précieux et fragile. Chacun doit se sentir responsable de son utilisation, de son rangement, voire de son entretien. Tout vol ou tentative de vol de matériel pédagogique pourra entraîner l’exclusion systématique et immédiate de son auteur.

Les réparations consécutives à la dégradation volontaire d’un local ou d’un matériel, seront à la charge des responsables légaux de l'élève concerné.

***Article 5 -* RESPECT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE**

 Chaque membre de l'association sportive ayant le droit de pratiquer en toute sérénité et sécurité son activité, aucun propos désobligeant ou injurieux et aucune attitude violente à l’entraînement ou en compétition ne sauraient être acceptés et seront réprimandés.

Le respect des partenaires, des adversaires, des arbitres et des enseignants est indispensable pour le bon fonctionnement de notre Association Sportive.

Lu et approuvé le ...................................................(date) L'élève Le(s) responsable(s)